

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-060**

EN DATE DU : **15 JUILLET 2026**

ENFANCE/JEUNESSE : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU PLAN CHALEUR POUR LA MICRO-CRÈCHE

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/07/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Monsieur Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MARCHAND Annie, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien, VIRMONT Fabien

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR (1)

Laurent LAFAYE donne pouvoir à Adrien MOREAU

EXCUSÉS (4)

BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, GABAUDE Alexandra, POLLI Martine

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	23	23	23	0

Le niveau élevé et la durée des températures exceptionnelles constatées ces dernières semaines ont poussé le Gouvernement à réagir sans délai. Afin de protéger les personnes vulnérables, un dispositif exceptionnel de financement est mis en œuvre pour permettre aux structures d'accueil des jeunes enfants de s'équiper en urgence.

L'objectif est d'améliorer rapidement le confort thermique. Les aides couvrent aussi bien l'achat que la location de matériel, ainsi que certains petits travaux.

1. Dépenses prioritaires

Matériels d'appoint pour le rafraîchissement des locaux (climatisations mobiles, ventilateurs).

2. Équipements complémentaires éligibles

Dispositifs de protection solaire (brise-soleil, stores, rideaux thermiques).

Tout équipement contribuant globalement à l'amélioration du confort thermique.

Au sein des micro-crèche fixe et itinérante, une demande de financement peut être initiée auprès de la CAF (à hauteur maximum de 80 % HT), pour investir dans une climatisation au sein d'un dortoir, des climatisations mobiles, la pose de deux volets roulants sur les puits de lumière, l'installation de luminaires ventilateurs, la protection des fenêtres et des portes par des films occultants, et l'achat de ventilateurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au près de la CAF,
- **INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer les différentes offres dans une enveloppe maximale de 13 100 € TTC d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Sylvain DUQUÉROIX



Le secrétaire de séance
Jean-François BOUCHET

A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'JFB', written over a horizontal line.